

D'UN GNÔME L'AUTRE...

Adoncques, le Sire de Torterâne, alias Alain JUPPÉ, succède à Alain JUPPÉ, renouant avec le bon vieux temps de la III^{ème} et de la IV^{ème} République où QUEUILLE - en tant que Président du Conseil succédait à QUEUILLE, MOLLET à MOLLET, PINAY à PINAY, GAILLARD à FÉLIX, BOURGES à MONOURY, etc...

Outre le bataclan médiatique, il va sans dire que ce non évènement n'apportera rien de sensiblement nouveau dans le paysage politique et social...

Les «gnômes» fustigés par le même Juppé - qui sait de quoi il parle - sont, selon lui, les banquiers de Londres, de Suisse ou d'ailleurs... Or, ces gnômes sont les siens. A qui fera-t-il croire, lui l'exécuteur des grandes œuvres du programme de Maastricht, qu'il s'oppose à ces bureaucrates de Bruxelles?

Le gnôme Juppé II a succédé au gnôme Juppé I. Le gnôme Barrot II a succédé au gnôme Barrot I. Avec des pouvoirs ministériels renforcés et sans précédent. BARROT, l'homme officiel de la social-chrétienne démocratie. Le trublion de service adepte du partage du travail, efficace technicien de la monnaie unique, militant convaincu des critères de convergence.

C'est en somme le pire des «gnômes» que le couple CHIRAC-JUPPÉ a choisi pour mener la bataille de l'emploi et de la protection.

Pour bien nous enfoncer Maastricht dans la tête, on y a adjoint LAMASSOURE, le plus maastrichien d'entre tous. Les gnômes des couloirs de DAVOS, de la banque mondiale (et pas seulement de Genève et de Londres) du F.M.I., de la Trilatérale, sont légion. Ils ont leurs clones au sein de la République Française, BARRE, JUPPÉ, CHIRAC, AUBRY, ROCARD, JOSPIN, BALLADUR, GANDOIS, NOTAT, encouragés par leurs amis «gnômes» d'outre-Atlantique, ROCKFELLER, CLINTON, relayés dans notre département par leurs créatures AYRAUT, HUBERT, on ne peut les citer tous.

Il est désormais illusoire de croire encore qu'il y avait une petite chance, ou un moindre mal, à différencier celui-ci ou celle-là, qui serait moins «Maastrichien» que l'autre. Qu'importe d'être fusillé d'une seule balle plutôt que par douze, si ce n'est au plan balistique.

Ceux qui ont dit un OUI à MAASTRICHT du bout des lèvres, et ceux qui ont dit un OUI FRANC et MASSIF, ne sont pas moins coupables, dans une période aussi explosive que celle que nous traversons.

Les gnômes R.P.R. petitement «Maastrichiens» et les gnômes P.S. grandement «Maastrichiens» se retrouvent finalement d'accord, dans un même consensus, pour asséner la même politique criminelle de rigueur...

Il n'est plus l'heure de l'escarmouche, de la feinte, de l'esquive, de quarter du pied...

Gnômes, farfadets, nains, lutins, faunes et génies ne sont que des mythes...

Renversons la marmite!

Joëi BONNEMAISON.

TOUS EN GRÈVE LE 28....

Le Gouvernement vient de prendre une décision qui sera lourde de conséquence. Par voie d'ordonnance, il s'apprête à faire main basse sur les cotisations qui financent notre protection sociale et qui ne sont rien d'autre que du salaire différé.

Cette nouvelle ponction sévère sur le pouvoir d'achat des salariés, des retraités et des chômeurs, encore indemnisés, aura, entre autres, pour effet d'augmenter de quelques dizaines voire centaines de milliers le nombre des chômeurs et des «*exclus*».

Par ailleurs, cette décision conforme aux injonctions de la Bundesbank relayée par Mr KOHL nous ramène un peu plus de cinquante ans en arrière.

Pour cette sale besogne et, comme le prouve l'émission sur FR3 du 15.11.95 (*La Marche du Siècle*) conçue et préparée dans le cadre de la «*propagande d'État*» pudiquement rebaptisée «*communication*» JUPPÉ bénéficie de la complicité active de la «*gauche*» représentée notamment par le couple infernal NOTAT-EVIN.

Le 13 novembre, le C.C.N. de la C.G.T.F.O. a, à la quasi unanimité, décidé une grève pour le 28 novembre.

Soyons clairs, compte tenu de l'importance des enjeux et notamment du devenir de la démocratie dans notre pays, le 28 novembre 95 ne sera pas seulement la grève: c'est la guerre!

Elle sera probablement, et malheureusement, longue et difficile. Aux militants ouvriers de s'organiser pour la conduire et, si possible, la gagner.

Alexandre HÉBERT
(16.11.95)

LE CONGRÈS DE LA C.G.T.: LES LIQUIDATEURS

Le stalinisme laissera dans l'histoire, au moins autant que l'Inquisition, l'arrière goût de la barbarie.

Ce qu'il en reste est reconverti à «*l'économie de marché*». Faut bien vivre! Le P.C.F. a été reconnu O.N.G.!

Nous lirons dans un 2^{ème} article une analyse des documents préparatoires au 45^{ème} Congrès de la C.G.T. Ils sont édifiants et en rapport avec ce qui précède. Il est vrai qu'ils sont également contradictoires avec les déclarations de Viannet à la *Marche du Siècle* du 15 novembre.

Au préalable, nous dirons que le fond de l'orientation exprimé dans ces documents marque le passage - s'ils étaient acceptés - de la C.G.T. au CORPORATISME D'ÉTAT. La voie a été ouverte en 1981 par l'adoption par cette confédération des lois Auroux.

C'est la différence jusqu'à ce jour avec les Congrès de la C.G.T.F.O. qui ont maintenu la condamnation de ces lois.

Nous ne parlerons pas de la C.F.D.T., du P.S. et du P.C.F. qui en sont les pères spirituels et agents.

Ceci est à mettre en rapport avec la décision politique prise en 1982 par le gouvernement Mitterrand P.S./P.C.F. de suspendre les Accords de salaires librement négociés et signés.

Nous payons, encore à ce jour, la capitulation du mouvement ouvrier.

Rappelons pour la compréhension de ce qui suit, que l'instauration scélérate des lois Auroux, a pour corollaire la suspension (*sine die*) de la loi du 11.02.50.

D'un côté une loi étatique et oh! combien idéologique, en dehors des rapports de classe donc de forces, «*d'obligation de négocier une fois par an*», bien évidemment sans obligation de conclure, incluant dans ses prérogatives «*L'ORGANISATION DU TRAVAIL*» fondée sur un prétendu droit d'expression individuel des salariés, en réalité justification idéologique du salaire individuel.

De l'autre côté, une loi reconnaissant «*la libre négociation des salaires et des conditions de travail*».

Ceci inclut rapport de forces et garanties du Code du Travail et des Conventions Collectives. Remarquons que les lois Auroux s'étendent aujourd'hui dans toutes les professions liées à la privatisation des Services Publics.

Sans remonter aux «*Accords d'Entreprises*», les prémisses des lois Auroux passent par la «*reconnaissance de la section syndicale d'entreprise*», chère à la C.F.D.T. et à la «*politique contractuelle*» de la «*Nouvelle Société*» AUROUX-CHABAN-DELORS en 1970, en opposition à la pratique d'une démarche contractuelle.

Comme nous l'avons dit, le rapport entre ces deux lois est plus que contradictoire. D'un point de vue certain, la suspension de la loi du 11.02.50 est dans les rapports de classes ce que la remise en cause de la «*loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905*» est pour la liquidation de ce qui reste de la forme de «*l'État démocratique bourgeois*».

L'état corporatiste et totalitaire

Les institutions de la 5^{ème} République doivent pour le capital financier et la hiérarchie catholique, aller jusqu'au bout de leur logique: INSTITUER UN ÉTAT CORPORATISTE, UN ÉTAT TOTALITAIRE.

On remarquera que les documents soumis à la «*discussion*» du 45^{ème} Congrès revendiquent la «*CITOYENNETÉ*» dans l'entreprise (lois Auroux) au nom de la PARTICIPATION à «*l'ORGANISATION DU TRAVAIL*», ce qui, dans l'entreprise patronale traditionnelle relève de la responsabilité du propriétaire mandatant ses relais (*Bureau d'Études et des Méthodes et hiérarchie*) comme liens d'application.

Dans cette bataille, une fraction du CNPF n'est pas en reste. Avec son Président, le Deloriste GANDOIS et son bras armé: «*L'ENTREPRISE CITOYENNE*».

Nous trouvons le relais gouvernemental avec le Ministre du Travail Jacques BARROT (depuis BOULIN, le Ministère a été trusté), quand il réclame dans *Liaisons Sociales* n°2214 du mercredi 11.10.95 la DÉMOCRATIE MODERNE qu'il décrit ainsi:

«*Les castes, les classes et même les catégories s'effacent devant une aspiration, dite ou non dite (Ah! le jésuite NDLR) à la formation, à l'insertion, à la CITOYENNETÉ*» (sic!).

L'objectif, bien entendu, est donné par ce bon Monsieur BOISSONNAT: transformer le Contrat de Travail à durée indéterminée (qui a encore référence au Code du Travail, aux conquêtes de 36 et de la loi du 11.02.50) à un retour à un type féodal de société antérieure même au «*Contrat Individuel de louage de services*» dont l'objet est de:

«*jeter une première passerelle cohérente entre deux phénomènes jusqu'alors incompatibles: le besoin de flexibilité des entreprises et l'aspiration des individus (sic) à bénéficier, grâce au travail, d'un lieu social stable*» (*Le Monde* du 6.10.95).

et que *La Croix* du 6.10.95 confirme:

«*Effaçons les frontières de plus en plus artificielles entre le salariat à temps plein et à temps partiel; le salariat et l'entreprise impersonnelle, le travailleur dans l'entreprise ou en formation. Et garantissons à chacun pendant toutes ces périodes UNE COUVERTURE SOCIALE*».

Bien entendu, cette «*couverture sociale*» n'aurait plus rien à voir avec le code du travail, la protection sociale collective et les classifications!!!

Pour conclure sur ce point, nous dirons qu'une telle entreprise ne peut exister qu'avec un État de même type. La marche à la société «*CITOYENNE TOTALITAIRE*» a été parfaitement relatée dans le livre du Ministre du Travail de MUSSOLINI, Monsieur BOTAÏ.

La Nouvelle Europe... fasciste!

La méthode de ce livre ne se limite pas à la «*seule Italie*» mais était une démarche à l'époque pour construire la «*Nouvelle Europe*» c'est-à-dire l'Europe fasciste. Chacun se souviendra de la Pontificale par PIE XII du régime fasciste. La réponse en est simple. Selon le dogme catholique: «*DIEU EST UN*», divisé en trois personnes: le PÈRE, le FILS et le St.ESPRIT».

Cette triologie, ou ce TRIPARTISME a ses consonances sociales exprimées par la DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE (*Encyclique Quadragesimo anno*).

L'ÉTAT CORPORATISTE a cette image de DIEU, Père de tous les hommes, donc de TOUTE SOCIÉTÉ. C'est l'État composé de trois ordres:

1- le régime économique de l'ordre social par la Chambre des Corporations intégrant les syndicats à la marche de l'État et des entreprises.

2- l'ordre moral: la Religion d'État et son bras séculier.

3- le régime policier chargé de l'ordre dans la «COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS» (armée - magistrature - police - politique).

Cette méthode est aujourd'hui marquée du sceau des «*critères de convergences de Maastricht*» fondés, eux, sur une idéologie de la pauvreté, auxquels participent les documents préparatoires au 45^{ème} Congrès de la C.G.T. et ceux du Congrès de la CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (C.E.S.) qui vient de se terminer.

A ce propos, la Constitution au niveau de «*grandes régions*» de «*CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES*» est la négation de la C.I.S.L. fondée sur l'Internationalisme ouvrier comme le fut à l'origine la F.S.M.

Le «*Talon de Fer*»

C'est une réponse politique (à la nécessité du nouvel ordre mondial - LE TALON DE FER - dont l'impérialisme américain est l'épicentre) de transformer, au nom du principe de subsidiarité, les organisations nationales indépendantes en courroie de transmission intégrée à la marche de l'État corporatiste. Ce développement tendant à l'État SUPRANATIONAL pour la planète se heurte à l'explosion des forces productives dans le cadre de la propriété privée des moyens de production et des États nationaux, auxquels on veut substituer des «*États Régionaux*» totalitaires par développement. Les explosions de lutte de classes sont l'expression de la résistance à la marche à la dislocation du marché mondial, à la marche à la barbarie et correspondent aux aspirations et nécessités exprimées au Congrès de fondation de la C.G.T. en 1895 et à la Charte d'Amiens de 1906.

C'est pourquoi ce retour à l'Europe carolingienne dont la hiérarchie catholique a la nostalgie et qu'elle prétend justifier au nom d'une idéologie universaliste ou mondialiste se heurte aux nécessités des rapports de production à l'échelle mondiale fondée sur la propriété privée des moyens de production et conduit à la mise en œuvre d'une politique qui aboutit à la destruction des forces productives et à la négation de notion de progrès et finalement à la destruction de la civilisation.

Fort heureusement, et malgré les douleurs, le «*Talon d'Achille*» du «*Talon de Fer*» reste, malgré l'immense dérive réactionnaire de «*l'économie spéculative*», l'exploitation de la plus-value. Ainsi, la place objective demeure pour organiser la résistance, la reconstruction, la construction, à l'échelle nationale et internationale, de la classe ouvrière, fondement de l'avenir de l'Humanité.

Yvon ROCTON.

LA SAINTE FAMILLE...

Le SIEN (*Syndicat Indépendant de l'Éducation Nationale*) a adressé au Député Maire de Nantes une lettre que nous nous faisons un devoir de reproduire.

Il semblerait que cette correspondance ait soulevé l'ire de Jean Marc AYRAULT, ce en quoi il a tort. Je lui conseille de lire l'excellent ouvrage de Henri FABRE (édition E.T.O.) publié sous le titre: «*L'Église Catholique face au fascisme et au nazisme*».

Alexandre HÉBERT.

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu, au nom de la Municipalité, adresser à mon organisation, une invitation pour nous associer «aux cérémonies qui, le 22 octobre 1995, marqueront le 54^{ème} anniversaire de la mort des 50 otages fusillés par les nazis».

Nous vous remercions de votre initiative et ne manquerons pas d'envoyer une délégation de notre organisation aux différentes manifestations.

Cependant, nous regrettons que cette année encore, un office religieux soit prévu, d'autant que cette même année marquera le 90^{ème} anniversaire de la loi promulguant la séparation des Églises et de l'État.

Il s'agit là d'une entorse manifeste au principe de cette loi.

Au-delà de cet aspect, nous ne saurions oublier la place prépondérante «occupée» par l'Église Catholique dans la collaboration et son écrasante responsabilité sous le régime de Vichy.

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous ne nous rendrons pas à l'Église Ste-Croix.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de notre attachement aux valeurs indissociables de Démocratie et de Laïcité.

Gilles DERVIEUX.

P.S. - Le courrier a été envoyé pour accord aux composantes du CDAL (FEN - SE - DDEN - FCPE - FAL): pas de réponse, ça doit être cela la laïcité «ouverte»!

LE 9 DÉCEMBRE À PARIS: DÉFENDRE LA LOI DE 1905...

Il y a 90 ans, le 9 décembre 1905, la République pour la troisième fois de son histoire décrétait la séparation des Églises et de l'État. La première séparation fut sous la convention en 1795 et fut abrogée par le Concordat bonapartiste de 1801. La seconde fut l'œuvre de la Commune de Paris et abrogée dans le fer, le feu, le sang et les larmes lors de la Semaine sanglante qui mit fin à l'espoir dans un temps où «les prolétaires osèrent monter à l'assaut du ciel».

Après six mois de débats parlementaires passionnés, le concordat qui faisait des Églises des services publics, des prêtres des fonctionnaires et qui faisait obligation au Chef de l'État d'être de confession catholique, était abrogé. Était proclamée la liberté absolue de conscience. Désormais, la loi exigeait que la République ne «reconnaisse, ne salarie, ne subventionne aucun culte».

Depuis, beaucoup d'eaux bénites ont coulé sous les ponts de la République. Il y a eu le Régime de Vichy qui démantela profondément la loi de séparation des Églises et de l'État et dont la plupart des dispositions antilaïques furent maintenues à la Libération. C'est ainsi que depuis Vichy, l'Église catholique est redevenue une puissance financière, mobilière et immobilière considérable comme au temps de l'Ancien Régime.

Puis il y eut la V^{ème} République qui, de lois antilaïques en lois antilaïques de 1959 à 1994 sans discontinuité, a porté des coups essentiels à la laïcité de l'École, particulièrement. Aujourd'hui, les Églises et leurs œuvres sont à nouveau des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, elles redeviennent des services publics grassement subventionnés, qui, pour leurs écoles, qui, pour leurs actions caritatives, qui, pour leur «autorité morale». Jamais de tels régimes comme Vichy fondé par un Maréchal ou la V^{ème} République fondée par un Général n'ont tant fait pour l'Œuvre de Dieu. C'est encore et toujours l'alliance du sabre et du goupillon.

Aujourd'hui, après avoir berné les vrais naïfs et les faux amis de la laïcité avec sa théorie de «la laïcité ouverte», l'Église catholique jette le masque. Elle entend ré-évangéliser l'Europe qui doit être au service de la doctrine chrétienne. Contre les parlements élus démocratiquement qui ont osé voter des lois de liberté sur l'I.V.G, la contraception et la planification maîtrisée des naissances, comme au temps du Syllabus de sinistre mémoire, elle jette l'anathème et appelle à la désobéissance civile (encyclique *Evangelium Vitae*). Il y a comme un air de sédition cléricale qui empoisonne de nouveau l'atmosphère.

Mais l'Église en veut toujours plus. Aussi, commémore-t-elle le 24 juin 1995 à Clermont le 900^{ème} anniversaire de l'appel aux sinistres croisades qui ne furent que de véritables itinéraires de massacres. Aussi

entend-t-elle commémorer le 22 septembre 1996 à Reims le 1.500^{ème} anniversaire du baptême de Clovis qui fit de la France «*la fille aînée de l'Église*». C'est «*cet acte fondateur*» qui fut responsable des bûchers, de l'inquisition, des Croisades, de la Saint-Barthélémy, de la révocation de l'Édit de Nantes, de la Contre-Révolution en France, du concordat, du Régime de Vichy et de la V^{ème} République.

Et la V^{ème} République est bonne fille, elle n'a pas oublié «*les promesses de son baptême*» comme le lui a rappelé Jean-Paul II lors d'un de ses voyages. A Clermont, les pouvoirs publics ont déboursé 150 millions de centimes pour les Croisades, à Reims, ils vont déboursé 440 millions de centimes pour Clovis. Au regard de la loi constitutionnelle de séparation des Églises et de l'État, il y a là un délit caractérisé de détournements de fonds publics. Mais gageons que les prédateurs cléricaux ne seront pas poursuivis devant les tribunaux.

La Libre Pensée s'honore d'avoir «*torpillé*» la célébration des Croisades à Clermont. Nous ferons de même à Reims en septembre 1996. Et le 9 décembre 1995, nous serons des milliers et des milliers avec des laïques de toutes opinions sur le pavé de Paris en manifestation en direction de l'Assemblée Nationale pour rappeler aux représentants du peuple leurs devoirs envers les citoyens et nous exigerons avec force:

- rétablissement de la loi de 1905!
- abrogation de toutes les lois antilaïques!
- fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée!
- abrogation du statut clérical d'exception d'Alsace-Moselle!

Le 9 décembre à 15h30: TOUS A PARIS! Rendez-vous: Métro Sèvres-Babylone.

Christian EYSCHEN.

ATHÉISME ORIENTAL...

Les beaux écrivains et historiographes éminents, pour la plupart mus par ce qu'ils voudraient nous faire nommer «*humanisme chrétien*», qui n'arrêtent pas de se sentir coupables des crimes impérialistes des États envers les populations naguère colonisées et qui cherchent à nous entraîner dans leurs lamentations auto-punitives, dans l'autogestion de leur masochisme, pensaient avoir trouvé un argument définitif, compte tenu de notre ignorance des cultures orientales: l'athéisme est un produit de la culture occidentale, sous-entendu de cette bourgeoisie des *Lumières* vomie par tous les christophiles et leurs «*amis*» israélites et d'islam.

C'est pourquoi je remercie l'ami très cher qui m'a mis sous les yeux, avec une jouissance aussitôt partagée, les trois lignes suivantes qu'il serait criminel de vous laisser ignorer:

*Les habitants de la terre se divisent en deux,
Ceux qui ont un cerveau, mais pas de religion,
Ceux qui ont une religion, mais pas de cerveau.*

Elles ont pour auteur le poète arabe Aboul-Ala-al-Maari, mort en 1057. Il y a donc plus de neuf siècles il existait déjà des athées en Orient. Et comme, à cette époque là, certains chefs de ces Orientaux étaient animés d'un impérialisme indéniable, il n'est pas impossible qu'un quelconque trouduc moyenâgeux, bénédictin, dominicain ou machinchosécain, ait affirmé par écrit que l'athéisme était un produit de la culture orientale. Allez donc savoir! La chasse au trésor est ouverte, le premier qui fournira une référence crédible gagnera un abonnement à l'A.S.

Cette citation est extraite de l'ouvrage d'Amin Maalouf, «*Les croisades vues par les arabes*», publié en «*poche*» dans la collection «*J'ai lu*», qui remet quelques pendules à l'heure, qui balance quelques étrons bien odorants dans les jardins de la vieille maquerelle en robe blanche qui saint-siège au Vatican.

Marc PRÉVÔTEL.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.
